

VOUS ÊTES ICI : ACCUEIL > RECHERCHE > PUBLICATIONS > **ARTICLES**

"Coemploi et responsabilité ", article par Sébastien Ranc et Pierre Bailly

LE 1 FÉVRIER 2021

RJS février 2021, p.5

Cass. soc., 25 novembre 2020, no 18-13.769
et 18- 13.77



Les deux arrêts que la chambre sociale a rendus le 25 novembre 2020, en formation plénière, offrent l'occasion de s'interroger sur l'état actuel du coemploi, dont la mort avait été annoncée ou désirée, et sur les autres moyens dont disposent des salariés licenciés pour motif économique, lorsqu'ils entendent imputer la perte de leur emploi à un comportement fautif de leur employeur ou d'un tiers.

Sébastien Ranc est maître de conférences à l'Université Toulouse Capitole, Membre du Centre de droit des affaires (E A 7 8 0)

Pierre Bailly est Doyen honoraire de la chambre sociale de la Cour de cassation